

Alixan, le 9 novembre 2017

Communiqué de presse

## Valence-Romans Déplacements garantit la mobilité de tous

### *Accessibilité des agences de Valence et Romans*

L'accessibilité du réseau de bus aux personnes à mobilité réduite est une préoccupation majeure de Valence-Romans Déplacements.

Agir en faveur de l'accessibilité c'est répondre aux problématiques de mobilité de l'ensemble des personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer, pour le confort et la sécurité de tous.

Pour concrétiser sa volonté d'offrir un réseau pour tous, Valence-Romans Déplacements a procédé à l'amélioration des agences commerciales Citéa de Valence et de Romans-sur-Isère en vue de faire évoluer la prise en compte des **handicaps visuels et auditifs**.

#### **Handicap visuel - La signalisation sonore accessible**

**Les balises sonores** offrent la possibilité aux personnes déficientes visuelles d'obtenir des informations de localisation, d'orientation et de sécurité grâce à la diffusion de messages audio.

Placées à des endroits stratégiques, au-dessus des portes d'accès des deux agences, les balises sonores permettent de localiser l'entrée des agences via trois messages différents :

##### *Agence de Valence*

1. *Agence Citéa de Valence, entrée porte gauche. A l'entrée, activez le message suivant*
2. *Bienvenue, un agent Citéa va bientôt vous accueillir*
3. *L'agence Citéa est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et le samedi et l'été de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h*

##### *Agence de Romans*

1. *Agence Citéa de Romans. A l'entrée, activez le message suivant*
2. *Bienvenue. Après la porte, l'accueil se trouve à deux mètres en face.*
3. *L'agence Citéa est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 18h30 et le samedi et l'été de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h*



### Handicap visuel et mobilité réduite – Accessibilité des agences

Pour recevoir dans des conditions optimales les personnes à mobilité réduite ou en déficience visuelle, Valence-Romans Déplacements a remplacé la porte d'entrée de l'agence de Romans par une porte automatique coulissante.

Cette dernière permet d'optimiser et d'adapter l'espace afin de faciliter la mobilité des personnes à mobilité réduite.



A l'agence de Valence, afin de maximiser la visibilité et donc limiter les risques de chute, deux « sécurimarches » à fort contraste visuel ont été posées au niveau du plan incliné de l'entrée.



### Handicap auditif - Les boucles magnétiques

La boucle magnétique est spécifiquement adaptée aux lieux recevant du public (guichet, accueil, point de vente...) et permet de faciliter la communication avec les personnes déficientes auditives.

Pour cela il suffit que la personne appareillée positionne ses prothèses auditives sur une position spécifique ("T" ou "MT"). La voix de l'interlocuteur est captée par le microphone intégré et retransmise dans la prothèse.

Pour les usagers non appareillés mais avec une déficience auditive, ils peuvent utiliser le combiné intégré.



## Validés par les instances de concertation

Les équipements installés dans les deux agences ont été testés et validés avant leur mise en service officielle par les représentants associatifs de la commission accessibilité de Valence-Romans Déplacements le 19 octobre dernier. Cette démarche s'inscrit dans un partenariat de longue date avec les représentants associatifs qui agissent en faveur de l'accessibilité pour tous.



## Pour rappel - La loi de 2005 en faveur des personnes handicapées

Adoptée le 11 février 2005, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (dite loi Handicap) a introduit de nombreux changements en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments et des transports.

Cette loi considère toutes les formes de handicap et toutes les situations de mobilité réduite. Elle implique que la continuité de déplacement soit assurée dans son intégralité, ce qui concerne à la fois: les bâtiments, la voirie et l'ensemble des espaces publics, les transports et leurs accès.

La loi du 11 février 2005 a donc fixé plusieurs obligations aux autorités organisatrices des transports : élaborer un Schéma Directeur d'Accessibilité, rendre intégralement accessibles les transports publics, acquérir uniquement du matériel roulant accessible lors du renouvellement du parc.

**Contact presse :**  
Marine ALLERMOZ  
Chargée de communication  
04 75 60 26 74

[marine.allermoz@valenceromansdeplacements.fr](mailto:marine.allermoz@valenceromansdeplacements.fr)